



Sommaire 2011

Le Mot du Président p. 1

HISTOIRE - RÉCIT - MÉMOIRE p. 2

- 1 - Des tempêtes à Saint Gilles Croix de Vie p. 2
- 2 - Le « parler » des marins (suite) p. 4
- 3 - La fête foraine, quai Rivière : souvenirs p. 5
- 4 - Hommage à Jean Marcel Couradette p. 7

DOSSIERS D'ACTUALITE p. 7

- 1 - Les leçons de Xynthia p. 7
- 2 - L'aménagement de la plage de Boisvinet p. 9
- 3 - Le projet d'extension du port de plaisance p. 10
- 4 - Le centre de marée, au passé et au présent p. 12
- 5 - Coup de chaud sur l'océan p. 12
- 6 - Les cent ans de la coopérative maritime p. 13
- 7 - Le Hope prend un coup de jeune p. 14
- 8 - Le centenaire de Henry Simon p. 14

DOSSIERS DE V.I.E p. 15

- 1 - La protection du patrimoine local p. 15
 - 1-1 L'AVAP remplace la ZPPAUP
 - 1-2 La valorisation des pierres de lest
- 2 - L'amélioration du cadre de vie p. 17
 - 2-1 Vers un service intercommunal de navettes
 - 2-2 Le commerce de proximité
- 3 - La protection de l'environnement naturel p. 18
 - 3-1 Préservation des Dunes du Jaunay

LES RENDEZ VOUS DE V.I.E p. 18

- 1 - La fête de la nature 2011 p. 18
- 2 - Le programme des promenades d'herborisation p. 19

LES ADHERENTS NOUS DISENT p. 20

Le Mot du Président

Notre bulletin annuel consacre plus de la moitié de ses articles au monde maritime; constat logique pour une association attentive au patrimoine local et au cadre de vie, dans une commune bâtie près et autour de son port d'estuaire et de ses plages.

Cette tendance est confirmée par le bulletin 2011 pour deux raisons majeures :

1 - Le littoral n'est pas un espace comme les autres : «formidable opportunité immobilière pour les uns, espace naturel à protéger pour les autres, fer de lance du tourisme en France, le littoral est devenu un facteur de développement économique de premier ordre...» ⁽¹⁾

Cette phrase est tirée du rapport d'information sénatorial sur la tempête Xynthia. L'enjeu immobilier engendre une pression foncière, encore plus forte dans les communes de superficie limitée (St Gilles Croix de Vie est la deuxième plus petite commune du canton avec 1025 hectares).

2 - Le littoral est exposé à une fragilité géographique grandissante. La tempête Xynthia (voir l'article de ce bulletin) est due à la concomitance de deux phénomènes climatiques : une surcote météorologique (élévation des eaux) et le coefficient - 102 de la marée. Même si son caractère est exceptionnel, cette catastrophe peut se reproduire, dans un contexte aggravant de **fragilisation des protections naturelles du littoral** (le cordon dunaire par exemple) et **l'augmentation du niveau de la mer** (plus 1 mètre, selon les experts d'ici 2100).

Le rapport Xynthia, enfin, souligne que «... le phénomène de submersion marine se distingue d'une inondation «classique» tant par son effet mécanique que par son origine...» ⁽¹⁾

A ces éléments essentiels, l'attrait du littoral et sa fragilité s'ajoute **l'évolution de l'économie maritime : d'une part l'importance grandissante de la plaisance**, le port de loisir étant perçu comme un vecteur de développement économique par ceux qui s'en font les ardents défenseurs, d'autre part **la crise - à la fois de la ressource et du marché - qui touche la filière pêche**, réglementée par les directives communautaires.

Les dossiers nous sont imposés par l'actualité. Constatons que même nos choix (chapitre III de ce bulletin : la valorisation des pierres de lest, la protection de l'espace dunaire et de sa flore) n'échappent pas pour autant à la prégnance de la Mer.

(1) - Rapport d'information du Sénat sur les conséquences de la tempête Xynthia.

Gérard Roches

Liste des membres de Conseil d'Administration V.I.E.

<http://association.vie.free.fr>

Président : Gérard Roches - **Vice-Présidents :** Michelle Boulègue et Jean-Luc Boiteau

Secrétaire : Janine Bureau - **Secrétaire adjointe :** Rolande Berthomé - **Trésorier :** André Menuet

Membres : M. Denis Draoulec, M. Jean-Bernard Elineau, M. Jean Georger, M. Maurice Guittonneau, M. Pierre Para, Mme Denise Rivalin.

Conception - Impression : Imprimerie de la Vie
85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Tél. 02 51 55 41 41

Crédit Photos : archives municipales - M. Robert Bousquet
M. Guittonneau - Denis Draoulec - Association V.I.E.

Histoire- récit- mémoire



La mer attaque le Perré de la Grande Plage

1- Des tempêtes à Saint Gilles Croix de Vie

Afin de revenir sur les leçons du passé, nous évoquerons quelques tempêtes qui ont marqué notre commune à partir du XIX^{ème} siècle.

Mai 1865, une très forte tempête menace de couper la dune de la Garenne à hauteur de « la coupe aux sapins ». Des sables poussés par des vents de sud-ouest ont fermé le port tout en déplaçant le chenal vers le sud. Le quartier de « la petite île » est inondé.

26-31 octobre 1886, un propriétaire de villa signale que : « vers 4 heures du soir, la mer s'est enflée et a augmenté de volume, la jetée entière disparaissait

sous les vagues, la mer est montée sur les quais de Croix de Vie et a rompu la ligne (de chemin de fer). Enfin la mer a enlevé le sable (de la Grande Plage) apporté depuis 4 ans, et coupé la dune à pic juste à la dernière marche de l'escalier (...) maintenant à 3m50 en l'air. Les clôtures des villas « L'Atlantique » et « La Plage » sont arrachées ».

24 décembre 1892, aux Sables d'Olonne, par beau temps, avec un coefficient de 66, à morte-eau, les eaux se retirent brusquement sur 500 m. Méfiants, les marins restent à quai et amarrent solidement leurs bateaux. Brusquement, un mur d'eau de 8m de haut se précipite sur le rivage et s'écroule à grand fracas sur les rochers, le remblai et sur les quais. Ce phénomène s'observe tout au long des côtes de l'Atlantique. Le docteur M. Baudouin réfute l'hypothèse d'un tremblement de terre observant « qu'aucun sismographe n'a signalé de secousses ».

Roland Mornet, observateur attentif des phénomènes marins, a rappelé cet évènement le 4/2/2005 dans un article documenté de « Vendée Journal » dans lequel il proposait de l'expliquer par un éboulement en limite du plateau continental « aux accores des fonds au sud du Golfe de Gascogne ».

Les tempêtes d'hiver semblant s'acharner sur les villas construites sur le cordon dunaire, le conseil municipal de Saint Gilles du 4 avril 1899 en vient à examiner les réclamations (laissées sans suite) de M. Bodin propriétaire du chalet « Les Dunes » menacé par les tempêtes.

Le 10 février 1904 celui-ci reprend la plume pour alerter les autorités : « La mince bande de dunes de la Garenne de Retz située entre la mer et le port de Croix de Vie qu'elle protège et qui ne peut exister sans elle a encore diminué ». Marcel Baudouin, en sa qualité de président du syndicat d'initiative suit de très près les érosions endurées par la dune. Il n'hésite pas à soutenir les doléances des propriétaires : « Depuis 40 ans, la falaise dunaire a été rongée en certains endroits de plus de 40m et au niveau de Ste Marie d'au moins 20m ! La preuve est fournie par le puits de la Villa Notre Dame, creusé jadis sur la dune en 1905, et qui est actuellement à 20m au large du perré sur la plage même ». L'Inscription Maritime décide alors de faire taire ces alarmes et de renvoyer les propriétaires à leur responsabilité.

Le 4 mars 1904, un rapport de M. Hatin-Guait reprend une série de mesures effectuées tout au long du XIX^{ème} siècle démontrant que l'état de la dune en 1904 (71m30 de large) est comparable à celui de 1808 (72 m de large) dans sa partie la plus étroite correspondant à la trouée de 1748. La conclusion de son rapport attribue l'inquiétude des riverains au fait que leur propriété étant édifiée « au détriment du Domaine (public) sur une bande de terrain longitudinal de 6m, ceux-ci auraient eu à payer un tribut « naturel » à la tempête du 3 février 1904. Lui donnant raison, 10 ans plus tard, la photo d'un groupe de blessés de guerre soignés à la Villa « Notre-Dame », prise en 1915, donne à voir, en arrière fond, la dune de la Garenne couverte de végétation.

Février 1923, une tempête exceptionnelle fait reculer la dune de 10m, détruisant les abords des chalets les plus proches du rivage. La Villa Notre Dame est exposée.

1924 et 1925, sont des années à tempête. Dans la nuit du 8 au 9 janvier 1924, une dépression de 949 HPA à son minimum, avec un coefficient de marée de 97, déclenche une élévation des eaux avec une surcote de 2 à 3 m. Marcel Baudouin relate les faits dans un article du « Phare » paru le 17/1/1924 : « Au moment du raz de marée, il n'y eut pas de vent mais le baromètre est descendu à 728 millimètres vers 5H 1/2. A 7 heures il était revenu à 736 millimètres ». Au matin, la dune de la Garenne offre un « spectacle d'apocalypse ». Tranchée sur toute sa longueur sur 8 m d'épaisseur, elle a reculé de 5 à

TAPISSIER fauteuils - rideaux - sols **STORISTE**

Tél **02 28 12 09 91**

41 rue Ambroise Paré
St Gilles Croix de Vie

marc.perrocheau@live.fr

fax 02 28 10 85 73



6 m. Le puits de la Villa Notre Dame (construite à 30 m du bord de la dune) est au ras de l'à pic. Toute la nuit, les religieuses, terrifiées, se sont employées à déplacer les malades par crainte de voir les vagues traverser les baies vitrées. Les flots marins s'engouffrant dans le Jaunay, l'ont fait déborder en entraînant des canots de pêche sur le flanc est de la dune de la Garenne. Dans le port c'est la désolation : des canots de pêche sont endommagés. 50000 francs sont spontanément offerts par des particuliers afin de lancer les premiers travaux de restauration.

27 novembre 1924, un cyclone à marée haute avec un coefficient de marée de 102 rappelle la tempête de marée de janvier 1924. Sous les coups de la houle, le musoir de la grande jetée de la Garenne s'est effondré sur 25 m à l'entrée du port. La Garenne paie encore son tribut : retrait de 2 à 3 m. Le quai de protection des Villas est arraché ou perforé. Le puits de la Villa Notre Dame devient salé. Dans le massif dunaire du Jaunay, la dune du Grand Pey (correspondant à l'embouchure d'un ancien ruisseau) est creusée par les flots, à la base, et par vent au sommet, formant un entonnoir de 25 m de large sur 5 m de profondeur à 2 m au dessus de l'estran.

Dans la nuit du 26 février 1925, la mer est montée sur le quai de l'Adon jusqu'à l'usine Brunet interrompant le trafic ferroviaire. Le quai de la gare est affouillé de 0,25 m. Sur la Garenne, la mer est passée par-dessus les ouvrages de protection édifiés aux abords de la Villa Shoofs réduisant sa terrasse de 2m. Seuls ont résisté les pieux enfoncés à 3 m de profondeur devant les Villas, Chauveau et Bujard, bien que les vagues aient arraché près de 100 m³ de sable selon l'estimation de Marcel Baudouin. La dune devant la Villa « Sainte Marie » n'a plus qu'un mètre d'épaisseur. La Villa « l'Atlantique » est menacée. Le niveau de la plage est abaissé. La plage de Boisvinet a été brassée de fond en comble. Pour le docteur Baudouin, il est urgent d'agir : « Encore un coup semblable et tout va s'effondrer ».

Cette année là, Marcel Baudouin finira par obtenir gain de cause. Un perré de 185 m de long est édifié, en protection de la Villa Notre Dame et des Chalets.

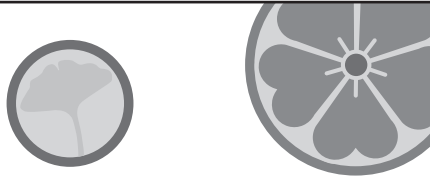
7 mars 1934, la conjonction d'une grande marée et d'une tempête engendre, une fois de plus de gros dégâts. La dune de la Garenne est grignotée sur 100 m de long et 2 m de large. Les protections telles que des madriers boulonnés entre eux et des attaches métalliques, édifiées devant les villas « les Mouettes », « Rochebonne » et « les Ephédras » sont mises à mal.

14 mars 1937, 10 chalets surplombent désormais la mer à 6-8 m au bord du gouffre. Un nouveau perré de protection de la dune de la Garenne est décidé pour un montant de 400000 frs sous l'impulsion de Marcel Baudouin et grâce à la vigoureuse implication de Maurice Perray, Président de « la Digue de la Plage », et propriétaire de la Villa « Rochebonne ». Le perré en béton construit en 1937-1938 sur la base du projet établi par les Ponts et Chaussées et approuvé par l'Etat, assure la protection de la dune et des constructions qu'elle supporte en même temps que s'édifie la première promenade du remblai.

1941, les tempêtes d'hiver emportent de 8 à 10 m de dunes ainsi que des bandes de terrain devant les villas.

Décembre 1978, la tempête attaque le perré en face de la Villa « Rochebonne ». Des enrochements, en épis, sur 100 m, sont placés sur l'estran, au nord de la Villa Notre Dame. Dans le même temps, la dune de la Garenne, privée des apports éoliens qui glissent sur la route faîtière de béton jusqu'au port, s'affaisse de plus en plus. Le port exposé aux vents et aux sables nécessite des dragages qui, outre leur coût, ont le grave inconvénient de ronger le pied de la dune qui, s'effondrant dans le port, en aggrave l'ensablement.

De 1978 à 1981, Jean Marcel Couradette, alors conseiller municipal et secrétaire général du Comité de Protection de la Nature et des Sites, entreprend la restauration de la dune de la Garenne de Retz (5 ha) avec l'accord des propriétaires, l'appui de la mairie et le concours des enfants des écoles. Cette solution douce, à contre front des interventions lourdes précédentes permettra, en plusieurs hivers, de résoudre durablement la dégradation de la dune et l'ensablement du port en plantant 250000 pieds d'oyats derrière 7 km de barrières brise-vent dressées selon les courbes de niveaux qui piègent et stabilisent les sables éoliens. En 1980, « Année de l'Arbre » 1000 arbres sont plantés côté port. Cette initiative associative de longue haleine permit au CPNS de recevoir le Grand Prix National de la Fondation Internationale de l'Environnement en 1986. Roland Paskoff, Président de la Commission sur l'environnement côtier de l'Union Géographique Internationale, venu constater sur place le succès de cette restauration de la dune bordière, a salué l'originalité de la démarche qui avait su utiliser les phénomènes



Blomonde
Saint-Gilles-Croix-de-Vie

LIBRE-SERVICE DE PRODUITS BIOLOGIQUES ET NATURELS
94 quai de la République - 85800 St-Gilles-Croix-de-Vie - tél 02 51 68 66 38



Groupama

SERVICES - ASSURANCES - FINANCES

22 rue Ambroise Paré
85800 Saint Gilles Croix de Vie
Tél. 02 51 54 37 71

naturels avec des moyens modestes et mobiliser la contribution suivie des écoliers encadrés par un corps enseignant convaincu de la portée de cette leçon écologique et citoyenne.

30 ans plus tard la dune de la Garenne, plantée d'oyats et parée d'arbres, gagne ses galons de dune grise stabilisée. Aujourd'hui, elle continue de protéger le port et s'impose comme monument naturel au cœur de Saint Gilles Croix de Vie.

Hiver 1997-1998, le perré est secoué par l'assaut des vagues alors que la pose de plaques en béton devrait permettre de mieux le protéger.

2001, des travaux de défense contre l'érosion marine visent à stabiliser le haut de la Grande Plage. Un boudin de 20 m de long et de 2 m de diamètre enfoui à 1,50 m de profondeur et placé perpendiculairement à la côte doit permettre de résister à l'érosion maritime. Une tranchée creusée au pied du perré est tapissée d'un géotextile destiné à retenir des matériaux coiffés d'enrochements. Les tempêtes d'hiver ont arraché la descente de la plage au sud de l'immeuble le « Panoramique » que la Communauté de Communes devra restaurer avant l'ouverture de la saison.

Hiver 2004, la plage profondément érodée, au pied de l'avancée des « Merlins » sera reconstituée avant l'été par les marées successives.

Dans la nuit du 27 au 28 février 2010, Xynthia ravage et endeuille notre littoral. La conjonction d'une marée de 102 et d'une très forte dépression provoque un énorme soulèvement des eaux qu'un vent de tempête dresse sur les côtes de l'Atlantique. A Saint Gilles- Croix de Vie, le remblai a résisté. L'estuaire portuaire est submergé et les quartiers limitrophes, pris en tenaille par les flots venant directement de l'estuaire et ceux remontant à travers le réseau des eaux pluviales, sont noyés sous près de 0,50 m d'eau, voir 1 m, selon certains observateurs. Une estimation à posteriori donnerait une élévation des eaux de près de 5 m. Cette « marée de tempête » n'est ni la première ni la dernière. La dune de la Garenne a payé son tribut : des brèches en haut de dune, une dune tranchée en falaise sur toute sa longueur et les descentes de plage en suspend au dessus d'un estran considérablement abaissé au point que d'importants remblais seront nécessaires pour permettre d'accéder à la plage, l'été venu. 600 m de grillage seront déroulés en toute hâte par les employés municipaux afin de sécuriser promeneurs et (...) dune. On constatera que dès l'été des pieds de Cakilier maritime et de Soude brûlée recolonisaient les pentes en les stabilisant.

Ce qui doit retenir l'attention c'est l'ampleur et la violence de cette tempête. Atterrés par les drames dans lesquels elle nous a plongés, nous serions tentés de tourner la page au plus vite. Ce serait oublier que prévenir c'est se souvenir.

M. Boulègue

2 - Le parler des marins

Maurice Guittonneau a dressé un lexique des expressions maritimes qui s'enrichit tous les jours nous poursuivons ici la publication d'extraits de ce lexique. V.I.E. vous invite à le compléter. A Vous !

1 Chopiron (m)	petit encornet
1 Crossie (f)	petit bar de huit à vingt centimètres
2 Cagrot'	Poubelle de poste d'équipage pour restes de table
4 Coube (m)	Deux (un Coube de fois, un coube de litres)
4 Coube (en)	Bateaux amarrés l'un à coté de l'autre en mer. Les uns à coté des autres au port (en coube de)
5 Coup de mer	Vague déferlante, recevoir un coup de mer
2 Cylindre (m)	Fût d'essence cerclé de cinquante litres
2 Chatte (f)	Petit grappin qui sert à repêcher au fond de la mer dragues, filets, casiers, ...
1 Dadin (m)	Oiseau... Guillemot
1 Dalitte (m)	La Raie Torpille
3 Doue (f)	Dans les marais, douve d'eau saumâtre qui entoure les pâtis (prés)
3 Doucin (m)	Quantité d'eau douce vis-à-vis de l'eau salée. Eau douce, saumâtre
1 Dormeur (m)	Crust.... Tourteau
2 Epinguioche ..(Yeu)	une Palangre
2 Echambard (m)	Cordage ou nylon amarré à l'hameçon qui rejoint le corps de ligne sur palangre ou palangrote
4 Eturbolé	Désorienté, abasourdi
4 Etamé	Coup de soleil
1 Esquille (f)	Crust... Petite crevette rose de rivière qui vit en eau saumâtre
1 Eraigne ou érogne (f)	crust...une Araignée de mer



1 Etrange-chat' (m)	une Epinoche
4 Egadroillé	Eparpillé (poissons, objets)
4 Engagé	Emmêlé ou capelé par-dessus (chalut, lignes...)
4 Elinguer	Monter sur... élinguer une drague, une palangre, autres...
5 Elingué	avoir Chopé un gros coup de tabac, recevoir une bonne correction ...
5 Elinguée (une)	une Succession d'évènements plus ou moins heureux
4 Epissounné	Se dit d'un cordage (bout') décordé, effrangé ..
4 Ebeiller	Eviscérer, vider les poissons (ouvrir le ventre)
2 Fargue (f)	Planche de pavois sur les jambettes des lisses à balestron
4 Farguer	Etre bien mis, bien rangé, bien habillé ...
4 Formoger	Changer de place. Mettre en ordre. Débarrasser d'encombrants. Faire le ménage.
5 Formoger	Chercher dans un fouillis d'objets. Exemple: «Qu'est ce qu'il est encore en train de formoger dans ce fatras de cordages ?»
1 Fouet' (m)	poiss... petit congre
1 Fouette (m)	Algue longue en lanière, laminaire
2 Fouet' (m)	Cordage qui relie les casiers à la filière
4 Fait zire	Chose nauséabonde,...
5 Fait Zire (m)	Orgueilleux à l'extrême.....(l'en fait zire)
2 Fila (m)	Grand filet type senne employé pour la pêche, bar, mullet, autres, utilisé sur le bord des côtes pour fermer les anses, ou entourer les roches
1 Gouletorse .(m).	Bigorneau de roche
1 Guillou (m)	Fou de Bassan
5 Grènette (f)	Aiguilles de pin
4 Goiser	Remplir ses bottes d'eau
1 Gourmier (m)	Grosse méduse
2 Gorboille (f)	Panier de pêche avec couvercle et courroie de dos
2 Graissin (m)	Irisation sur l'eau faite par l'appât pour la pêche ou par les bancs de poissons (rejets de leurs excréments)
2 Gariboilles	Petites bulles d'air sur l'eau (produites par les bancs de poissons, sardines)
2 Gabu (m)	Butte sur le fond, suite à un échouage de bateau ou autre
5 Gaboria	N'importe quoi, exemple (pêle-mêle et gaboria)
2 Greusia (m)	Gravier au fond de la mer (fond de greusia)
2 Gris (fond gris)	Fond marin de sable
2 Grave (f)	Gravier sur la plage, la berge

M. Guittonneau

3 - La fête foraine, Quai Rivière : souvenirs



*Emplacement de la Fête Foraine
avant l'élargissement du Quai Rivière*

Chaque année, l'installation des stands forains, Quai Rivière, lance la saison balnéaire de Saint Gilles Croix de Vie. Des attractions variées donnent un ton bon enfant à cette halte festive sur la route de la grande plage. La fête foraine n'est pas du goût de tout le monde. Des riverains ont eu à se plaindre de trop de bruit, trop de lumière et une perte du point de vue sur le port. La bonne volonté de part et d'autre a permis d'ajuster les points de vue et de concilier les intérêts au fil du temps. Désormais, sans exclure une vigilance sourcilieuse, la fête foraine fait partie de la saison estivale de Saint Gilles- Croix de Vie.

Le futur projet d'aménagement du port serait-il le prétexte au déplacement de la fête foraine ? Pas si sûr. Pour sa part, V.I.E s'est intéressée à son histoire que nous ont bien volontiers racontée

Gilles, l'un de ses fidèles adeptes et Alain, l'un de ses piliers professionnels.

« Mes souvenirs d'enfant sont vifs. Je parle des années 50. J'ai toujours connu la fête foraine, quai Rivière. Quand on était gosse, on n'avait pas le sou. Je me souviens qu'on pêchait des palourdes dans le port, à la Roussière, là où est le port de plaisance maintenant. Les restaurateurs du coin nous les achetaient, pas cher, juste de la monnaie pour se payer des bonbons et des tours d'auto tamponneuse. J'avais une prédilection pour un circuit de petites voitures et pour la « Surboum ». C'était un vaste plancher sous bâche où étaient placés des flippers. J'y ai passé du temps ! Autant que me le permettaient mes prouesses de pêcheur de palourdes ! Le plus magique était le stand de confiserie, tout en miroirs. J'ai encore le parfums des sucettes dans la bouche. On était tellement mordu qu'on

retournait à la pêche tous les jours. J'avais la technique. Je m'étais fabriqué un tamis avec une caissette à sardines dont j'avais remplacé le fond par du grillage pour nettoyer les coquillages dans l'eau du port ».

- Alain poursuit à son tour : « Pour moi, la fête foraine, remonte plus loin, aux congés payés. Dans le temps, les fêtes foraines accompagnaient les fêtes patronales des villages : « les ducasses » ou encore « les préveilles ». Nos stands complétaient des attractions locales que chaque commune organisait selon ses traditions : mât de cocagne, tournoi de palets, de boules, courses cyclistes, courses à la brouette. Une fanfare municipale lançait le coup d'envoi de la fête qu'un bal clôturait inmanquablement avec, plus rare, un feu d'artifice. Nous rallions ces fêtes, sans rester plus de 15 jours, selon un circuit immuable que nous suivions du Maine et Loire à la Vienne en passant par la Vendée. A cette époque il n'était pas question de rester 2 mois au même endroit comme maintenant, encore moins une année. Cependant, depuis quelques années un manège pour enfants est même devenu une attraction permanente en face de la gare. C'est le tourisme balnéaire qui a transformé nos habitudes. L'hiver seul nous faisait rester sur place de novembre à mars. Le temps de remettre en état les stands, les moteurs des véhicules et nos caravanes. Il fallait savoir tout faire ou presque, de la mécanique à la menuiserie. Mes grands parents avaient en 1880 un manège de chevaux de bois et un stand de lancer de nougats. Les enfants lançaient une balle sur une cible qui leur envoyait un nougat en cas de succès.

A cette époque, les manèges de chevaux de bois étaient entraînés par des chevaux que les machines à vapeur ont fini par remplacer. Le moteur « Bernard » a révolutionné le métier de forain. Les lampes à acétylène éclairaient les stands dans les débuts. Juste avant la guerre de 1939-1940 on a pu se raccorder au réseau électrique des villes. Quant à l'eau, il fallait aller la chercher à la pompe. Dans les années 50, l'électricité a transformé les stands et les attractions. Puis en 1990, l'électronique a permis de programmer des attractions à sensation. Le confort des caravanes s'est amélioré. Les branchements eau et électricité ont changé nos vies quotidiennes et professionnelles.

Personnellement j'ai vécu toutes ces étapes. Je suis d'une famille de forains et si mes enfants n'ont pas poursuivi dans cette voie, mes neveux ont repris le flambeau.

Je suis né en 1946, en caravane. J'y ai vécu jusqu'en 1994. Enfants, nous allions à l'école des villages où nous faisions halte. Nous étions toujours très bien accueillis, par les enfants, qui se réjouissaient de rompre avec nous la monotonie des jours. C'est un gars de Saint Gilles Croix de Vie qui m'a appris à godiller. Les instituteurs mettaient un point d'honneur à nous faire progresser. Un carnet de suivi scolaire délivré par le Syndicat National des Industriels Forains (SNIF) leur permettait de se passer le relais. Je suis allé à l'école jusqu'à 14 ans. J'ai travaillé, ensuite, avec mes parents jusqu'à ce que je reprenne leur stand que j'ai modernisé puis complété par d'autres attractions.

Personnellement j'ai pris la suite de mes parents sans me poser de question. Je m'en suis toujours bien trouvé. C'est un métier de contact et les bambins sont toujours un excellent public. Parfois il arrive que des parents veuillent tellement que leur enfant attrape la queue du mickey qu'ils n'hésitent pas à nous reprocher vertement leur échec. C'était très rare. C'est plus fréquent maintenant.

La fête foraine devrait elle aller ailleurs ? Je dirais qu'elle est bien là, quai Rivière. J'ai connu l'époque où nous étions installés le long du quai du Port Fidèle entre le pont de la Concorde et l'ancienne grue. C'était si étroit, entre le quai et la voie ferrée du tramway côtier, que mes parents devaient baisser l'auvent du stand au passage du train ! L'élargissement du quai Rivière nous a permis une installation plus confortable au moment où les stands devenaient de plus en plus grands. Pour autant, je constate qu'il n'y a pas tellement plus d'attractions qu'autrefois de l'ordre d'une douzaine, même si elles se sont modernisées. Les loteries sont plus sophistiquées; les jeux d'adresse se compliquent avec les cascades/grues (sorte de griffe pour attraper des peluches), les manèges proposent des sensations grâce à des systèmes électroniques aussi complexes que coûteux. Ce sont de gros investissements qu'il faut savoir gérer. Sans forcer le trait, les 30000 forains que nous sommes, en France, sont devenus de véritables industriels du loisir.

Notre ambition reste la même, savoir faire plaisir aux petits et aux grands. »

J.B. Elineau

Le notaire, Professionnel du droit à votre disposition :

- en droit de la famille (Donation, partage, sociétés civiles)
- en droit immobilier (Evaluation, vente, lotissement)
- en droit des affaires (Fonds de commerces, baux, sociétés)

*N'hésitez pas
à le consulter !*



Jean Marcel Couradette
Fondateur de l'Association
V.I.E. et principal artisan
de la restauration
de la Dune de la Garenne

4 - Hommage à Jean Marcel Couradette

Le 2 avril 2010, V.I.E perdit son fondateur, Jean Marcel Couradette.

En 1993, une vingtaine d'habitants de Saint Gilles Croix de Vie attachés à leur commune et désireux de mettre leur expérience et leur compétence au service de leurs concitoyens répondirent à sa proposition de créer l'association V.I.E (Valoriser les Initiatives et l'Environnement). Sitôt créée, V.I.E s'est employée à informer et à exposer des projets utiles pour la commune dont certains ont pu aboutir grâce à l'intervention des décideurs locaux et nationaux : le pont rail en est un exemple ainsi que l'exposition des travaux de Marcel Baudouin avec le concours de l'Abbaye de Sainte Croix. D'autres interventions sont sur le point d'aboutir. Tant il est vrai que la patience, la ténacité et la capacité de convaincre dont a toujours fait preuve Jean Marcel Couradette font aussi la force de l'action associative. Il en avait déjà témoigné au sein du CPNS et du Conseil Municipal qu'il sut mobiliser ainsi que les enseignants et les écoliers, de 1976

à 1980, autour du chantier de la restauration de la dune de la Garenne. Dans la foulée de ce succès il mit ses compétences d'ingénieur agronome au service de la commune lors du réaménagement des berges du Jaunay en promenade, faisant s'achever la promenade Narcisse Pelletier en un jardin public équipé de jeux très prisés par les enfants et les mamans.

Tout au long de sa vie, Jean Marcel Couradette témoigna d'un esprit de solidarité envers ses concitoyens et de sa confiance envers le vivant.

G. Roches

DOSSIERS D'ACTUALITE



Dune du Jaunay après le passage de Xynthia

1 - Les leçons de Xynthia

Dans la nuit du 28 février 2010, l'association de plusieurs phénomènes a fait de Xynthia une tempête exceptionnelle. Le soulèvement des eaux lié à une pression anormalement basse et à une marée de coefficient 102 sont autant de facteurs convergents qui ont créé un énorme volume d'eau s'élevant à hauteur du haut du barrage du Jaunay (surcote de + de 1,20 m).

La fragilité du trait de côte, signalé depuis 2006 par l'Institut Français de l'Environnement (IFER), indiquait déjà que 25% du littoral reculait sur les trois façades des côtes française (5850 km) tandis que 25,9% des côtes érodées sont des zones urbanisées, commerciales ou aménagées. Un lien

direct est établi par cet organisme entre la fragilité des barrières naturelles et les submersions marines. Le quartier de la « Belle Henriette » à la Faute sur Mer en a donné un exemple dramatique. Pour l'ensemble des départements frappés par la tempête, La Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) a évalué à 1,5 milliard d'euros les montants des dégâts couverts par les assurances. A cela s'ajoutent des terres agricoles désormais non cultivables, des entreprises conchylicoles détruites. Aux drames humains s'ajoute la dégradation de l'économie locale aggravée par la destruction des infrastructures dont 200 km de digues. En juin 2010, le montant global des dégâts était évalué à 2,5 milliards d'euros qui s'alourdiront au fil des mois suivants au fur et à mesure que les évaluations et les destructions effectives et réalisées ultérieurement au nom du principe de précaution se préciseront et s'évalueront. C'est alors qu'il faut prendre la mesure de notre méconnaissance des risques naturels et du coût du manque de prévision. Le Fonds Barnier prévu pour indemniser les personnes et les collectivités territoriales victimes de risques naturels dispose d'un flux de trésorerie de 150 millions d'euros/an. Le 7 juin 2010 une première évaluation rapide du coût d'acquisition de 1515 maisons considérées à tort ou à raison en zone noire était déjà de l'ordre de 800 millions d'euros. Finalement en novembre 2010 le nombre de maisons à acquérir par la puissance publique était ramené à 800 maisons.

Pouvait-on éviter ces drames, le casse-tête de l'établissement des responsabilités et le coût pharaonique de cette tempête et de ses conséquences ?

Le Sénat a listé en son rapport d'étape du 10 juin 2010 «Xynthia : les leçons d'une catastrophe» une série de manquements graves :

- Prise en compte insuffisante des risques d'inondation marine tant en ce qui concerne les zones inondables que l'établissement d'un plan de prévision des risques.
- Vigilance insuffisamment opérationnelle.

- Occupation des sols lors même qu'ils sont exposés au risque d'inondation.
- Entretien inégal des digues.

Ce bilan sévère s'applique-t-il à Saint Gilles Croix de Vie ? Nous n'avons eu à déplorer que des dégâts matériels, épargnés par l'orientation des vents et protégés par la dune de la Garenne. Cependant l'ensemble des constructions réparties autour de l'estuaire de la Vie a été inondé, soit directement par les vagues, soit par des eaux remontées à travers le réseau des eaux pluviales, soit pris en tenaille par cette double arrivée d'eau. Après avoir rencontré les habitants du quai Gorin et de la rue du Puits Servanteau, V.I.E. en a témoigné auprès de la Mairie à laquelle nous avons transmis notre état des lieux. Les pompiers intervenant au



La rue du Puy Servanteau noyée par Xynthia

plus tôt ont été surpris par la rapidité de la submersion et la hauteur des eaux sur le quai Gorin passant par-dessus les murs de clôtures de près d'un mètre de haut. Le quartier de la Petite Ile a également été gravement touché ainsi que les villas établies le long de la promenade Marie de Beaucaire. Xynthia a démontré, sans pitié, que la carte des aléas naturels précisant les zones urbanisées ou non, exposées aux inondations et submersion était obsolète, lors même que ce document, joint obligatoirement au PLU qui vient d'être adopté est la seule référence légale pour les services publics, les élus locaux et les gestionnaires du foncier. Des responsables des Ponts et Chaussées avaient tiré la sonnette d'alarme il y a près de 10 ans. Sans résultat, car le problème soulevé en pose d'autres, non moins considérables. Selon les experts que V.I.E a consultés après le passage de Xynthia, l'ensemble de la cartographie nationale serait à revoir car les relevés effectués, le plus souvent par avion, ne donneraient qu'une estimation approximative des courbes de niveaux. Le droit du sol est à remettre à plat. Les services concernés sont segmentés par domaine d'appartenance et par la répartition des compétences. Les systèmes de télétransmissions ne sont pas interconnectés. Les procédures d'alerte et de gestion des risques ne sont pas à la mesure d'une telle tempête qui, pour exceptionnelle qu'elle soit, n'est pas la dernière... Alors pourquoi attendre ? Il faut, sans délai, tout mettre à plat afin de disposer d'un état des lieux imparable, contribuer à l'élaboration d'un nouveau cadre réglementaire articulant PLU et PPRN tirant les leçons que nous a infligées Xynthia. Il semble que beaucoup nous reste à faire y compris à Saint Gilles Croix de Vie.

Monsieur le Maire de Saint Gilles Croix de Vie, interrogé, à propos des conséquences tirées par la Commune à la suite de Xynthia, lors du Conseil Municipal du 26 Avril 2010, annonça que le plan communal de sauvegarde était mis en chantier. On apprendra en Octobre 2010 qu'il était finalisé et soumis à l'aval de la préfecture de Vendée en charge de la mise en cohérence de l'ensemble des dispositifs locaux de sauvegarde, d'information et de prévention avec les dispositions envisagées et /ou prise à l'échelle nationale. Au delà de cette procédure, les habitants de Saint gilles Croix de Vie sont en droit d'attendre la mise en œuvre d'un programme complet comprenant :

- Le recensement des zones à risques propres au bassin de la Vie et ses interférences avec la mer telles que révélées par Xynthia.
- Distinguer les risques d'inondation de ceux de submersion.
- La réalisation d'une cartographie des eaux fluviales et de leurs interférences avec les réseaux des eaux pluviales ainsi que la mise en place de dispositif de prévention tels que les clapets anti reflux, par exemple.
- L'établissement d'un nouveau tracé des limites de submersion.
- La mise en place d'un plan prioritaire de prévention des risques d'inondation et de submersion
- La réalisation d'un nouveau PLU coordonné au PPR intégrant le code de l'environnement et le code de l'urbanisme et tenant compte des réalités d'une commune historiquement construite le long d'un estuaire dont les habitants sont en droit de bénéficier des dispositifs de prévention des risques d'inondation et de submersion.
- L'identification des travaux à réaliser prioritairement afin de réduire les risques dans les quartiers exposés de la promenade Marie de Beaucaire, la Petite Ile et du quai Gorin dont le délabrement a été aggravé par Xynthia.
- L'instauration d'une coordination réactive entre les instances territoriales et les services publics qui, à tous les échelons de compétence, sont en charge de la gestion des risques naturels.
- l'établissement d'une gouvernance du plan de gestion des risques naturels.

Ces dispositions à prendre par les décideurs ne dédouanent pas chacun d'entre nous d'être vigilant quant à la protection de nos proches et de nos biens. Les bilans de la catastrophe mettent tous en évidence une méconnaissance

VÊTEMENTS GRASSET

• VÊTEMENTS MASCULINS :

Ted Lapidus, Deauville, Cafone, Murck - Impact

• RAYON GRANDES TAILLES

• SOUS-VÊTEMENTS MASCULINS : Hom, Armor Lux, Arthur

• SOUS-VÊTEMENTS FÉMININS : Lise Charmel, Aubade, Empreinte, Lou

Rue Piétonne - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE - Tél. 02 51 55 11 28

des risques au nom d'une illusion voulant qu'un lieu balnéaire soit dédié à l'insouciance et au festif. C'est oublier que vivre au bord de la mer expose aux risques naturels. Il nous revient de les connaître et de faire partager l'information. C'est dans ce but que V.I.E. a organisé une conférence publique, le 9 juillet 2010, en avant première de son assemblée générale, afin de permettre à son invité, Monsieur Raphaël Romi, spécialiste en droit de l'environnement d'exposer l'état du droit à propos de la prévention des risques naturels pour le littoral. Il ne manqua pas de préciser la répartition des responsabilités, précisant qu'il revient aux maires d'assumer la responsabilité de la sécurité de leurs concitoyens sur le territoire communal et de prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de prévention et d'information. Il n'en revient pas moins à chacun d'entre nous de savoir entendre les appels à la prudence, prendre nos propres dispositions de prévention et connaître, en premier lieu les conduites d'évacuation pour autant que nous en soyons informés !

Aux dernières nouvelles, les riverains seront satisfaits d'apprendre que les quartiers de la Petite Ile et du quartier du quai Gorin (pourquoi avoir exclu le quartier du quai des greniers et les maisons de l'allée Marie de Beaucaire ?) font l'objet d'une étude en vue de l'établissement d'un programme prioritaire de préservation dont en premier lieu un bilan et une réfection du réseau des eaux pluviales méconnu pour une grande part. Un premier sondage confirme les dires des riverains : il y a par endroit tassement des sols écrasant les canalisations tandis que des branchements archaïques au gré d'extensions plus ou moins improvisés peuvent créer des interférences entre les eaux usées et les eaux pluviales voire des écoulements directs à la Vie sans clapet anti retour. L'objectif serait de concilier restauration des canalisations et prévention des inondations et des submersions. A ce propos, il serait envisagé, outre le redressement du Quai Gorin, la construction, à la charge de la Communauté de Communes, d'une murette de protection, élevée à hauteur de la côte de submersion de Xynthia, soit 90 cm de haut en la partie la plus basse du quai (en face de la rue du puits Servanteau) qui irait en s'abaissant au fur et à mesure du relèvement de la berge afin de concilier prévention et jouissance du paysage. Par ailleurs des bassins de rétention pourraient être creusés sous le parking près de la « Marée Vendéenne » afin de réguler la montée des eaux. Enfin un diagnostic et chemisage des canalisations des eaux pluviales, engagés depuis 6 ans, devraient être menés à bien plus rapidement. Le financement de ce chantier pourrait bénéficier des aides de l'Etat et des collectivités territoriales dont le Conseil Général qui, dès le 19 mars 2010 annonçait son engagement à participer au financement, à hauteur de 40%, pour des travaux d'infrastructures portuaires justifiés notamment par la réparation des dégâts occasionnés par Xynthia. C'est ce dont a bénéficié le financement de la restauration de la cale des Greniers (coût selon ARCADIS de 75332 euros HT) bien que sa dégradation doive plus aux travaux d'affouillement pour l'implantation du ponton 8 qu'à la tempête.

Ne nous réjouissons pas trop vite. La rénovation du quai Gorin n'est encore qu'une hypothèse de travail. Les riverains auront encore le temps de constater, lors des grandes marées comme celles d'équinoxe, fin de l'été 2010, que des véhicules en stationnement sur le parking de la Vie auront les roues dans l'eau ?

* PLU : Plan local d'urbanisme - * PPR : Plan de prévention des risques. * PPRN : Plan de prévention des risques naturels.

M. Boulègue

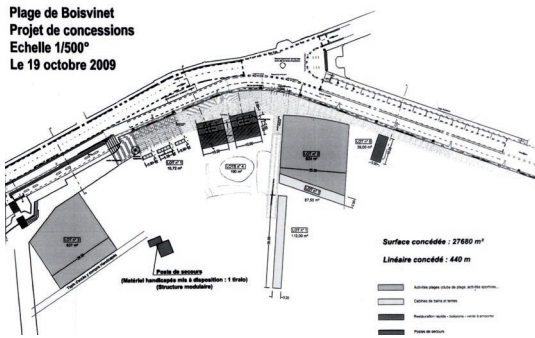
2- L'aménagement de la plage de Boisvinet

Un article de INFOVILLE de juillet 2010 donnait à la Mairie l'opportunité de se féliciter des travaux de rajeunissement de la plage de Boisvinet et de ses abords avec quelques bonnes raisons : une voirie réaménagée intégrant une piste cyclable, une plage accessible aux handicapés et un plancher de promenade permettant de jouir confortablement du spectacle de la mer (à condition de dépasser les chalets d'exploitation de la restauration rapide). Cependant des voix discordantes s'élèvent, interrogeant avec insistance les autorités concernées sur le respect des textes législatifs et réglementaires régissant la concession, par l'Etat à la Mairie, de la gestion de service public des plages de la commune. L'argument repose sur le fait que l'aménagement de la plage de Boisvinet ne respecterait pas l'intégralité des dispositions précisées par l'acte préfectoral définissant, par convention N° 5 DR CL E/2-679 du 23 décembre 2005, les modalités de gestion des plages de la commune pour une durée de 12 ans. A cela la mairie rétorque qu'un avenant à cette convention a été demandé le 28 octobre 2009 au service maritime de l'Etat suite à la validation par le conseil municipal des nouvelles surfaces d'exploitation susceptibles d'être concédées. Enfin «un courrier a été adressé au service maritime de l'Etat, le 4 décembre 2009 afin d'acter :

- La validation du projet final par les services de l'Etat.
 - La demande d'avenant à la concession avec l'Etat.
 - La demande de convention de superposition de gestion pour le platelage bois.
 - L'accord du Service maritime pour le lancement de la procédure de consultation parallèlement à ces formalités».
- Suite à ce dernier courrier, les services de l'Etat n'auraient formulé qu'une demande d'envoi des plans des aménagements.

Depuis lors c'est le règne de l'ambiguïté. Selon l'adage qui vaut dans l'administration, fallait il comprendre que «qui ne dit mot consent ?». Fallait il interpréter la demande d'information complémentaire comme le simple

Plage de Boisvinet
Projet de concessions
Echelle 1/500°
Le 19 octobre 2009



Plan des aménagements de la Plage de Boisvinet du 19/10/09 retenu par la mairie

enregistrement de l'ouverture d'un dossier que les services de l'Etat se réservaient de le traiter soit sous forme d'avenant à la convention en cours de validité soit en maintenant celle ci, en l'état, jusqu'à son terme en 2017 ?

Mécontents de ne pas obtenir des réponses à leur interrogation, des riverains ont saisi le tribunal administratif dont nous attendons le jugement.

V.I.E pour sa part constate que la délibération du Conseil Municipal du 26 octobre 2009 valide des propositions d'aménagement de la Mairie dont les services de l'Etat seront informés à posteriori et dont la demande d'information supplémentaire semble avoir été interprétée comme une validation. La volonté de mener à son terme au plus vite un chantier emblématique qui se devait être finalisé pour la saison

estivale a-t-elle inspiré ces interprétations qui exposent ce dossier au soupçon d'irrégularité?

Il revient désormais au tribunal administratif de trancher. Si sa décision est que soient respectés, à la lettre, les termes de la convention du 23 décembre 2005, les conséquences seraient une réduction des surfaces d'exploitation de 30 m², une durée d'exploitation écourtée de 2 mois par rapport à celle validée par le Conseil Municipal et le démontage des aménagements, plateforme et chalets. L'objectivité impose de reconnaître que la plateforme de promenade de plain pied avec la chaussée est très appréciée. Ce qui reste inacceptable est le non respect des termes de l'arrêté préfectoral précité en l'absence en l'absence d'une négociation débouchant sur un avenant. Les délibérations proposées au conseil municipal du 6 janvier 2011 visent à revenir au termes de l'arrêté uniquement en ce qui concerne la durée annuelle d'exploitation des chalets et celle de la convention de concession de services publics pour les plages de nouveau fixée au 31 décembre 2017. A ce jour seuls les chalets sont démontés. Une négociation avec les pouvoirs publics permettrait de convenir du sort de la plateforme de promenade et des chalets dont le démontage offre peut être l'opportunité de convenir d'un nouvel emplacement, moins invasif, plus bas sur la plage, le long des passerelles d'accès, perpendiculairement à leur orientation actuelle. Certes, il faudrait déplacer les poteaux de soutènement qui ont été fichés en haut de plage. Dans tous les cas de figure, la concertation, sans crispation, avec les pouvoirs publics, et, en seconde intention avec les riverains et les exploitants des chalets, devrait permettre à ce quartier, de retrouver sa sérénité. Un chantier de 1 719 000 euros HT le mérite.



Plage de Boisvinet déc. 2010 : les chalets sont démontés

M. Boulègue

3 - Le projet d'extension du port de plaisance

Le 18 juin 2010, le Conseil Général, dans le cadre de ses compétences territoriales, invitait les élus et les acteurs locaux à la présentation du projet d'extension, quai Rivière, du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie dans le but d'accueillir, en plus grand nombre, des bateaux de course à plus grand tirant d'eau.

Actuellement, le port de plaisance comprend 11 pontons dont 9 sur la rive droite du port qui offre 944 places (900 sont en attente). Sans préjuger de son avenir, ce projet, concocté par EGIS EAU, illustre l'intérêt porté par le Conseil Général à la plaisance et à notre site portuaire abrité et en plein cœur de ville.

Le projet, ambitieux, prévoit d'accueillir 30 bateaux de 60 pieds (5 m de tirant d'eau) et éventuellement 5 maxi coques au prix de nouveaux équipements conçus pour se greffer tout le long du quai Rivière. Des alvéoles de 20 m, à géométrie variable, devraient pouvoir accueillir, chacune, 2 bateaux de 60 pieds ou un multicoque de 50 pieds (voire de 70 pieds) ou encore 4 plaisanciers grâce à l'installation de catways intermédiaires. L'aménagement le plus basique s'élèverait néanmoins à 13 millions d'euros comportant :

- Un ponton flottant de 300 m sur 6 m de large guidé sur 2 pieds le long du quai Rivière.
- 3 passerelles d'accès perpendiculaires au quai.



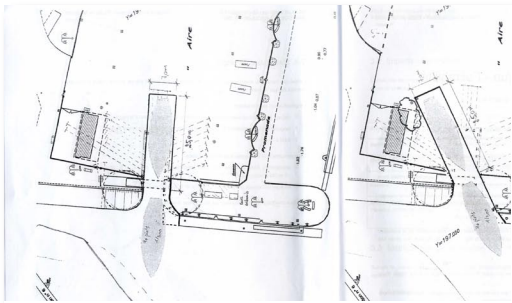
ATLANTIC PAPETERIE

LIBRAIRIE - PAPETERIE - PRESSE
FOURNITURE DE BUREAU

13, rue du Général de Gaulle

85800 ST-GILLES-CROIX-DE-VIE

Tél. **02 51 55 91 31** - Fax : 02 51 55 22 01



Projet d'élargissement de la fosse de mise à l'eau au port de plaisance

- 1 Catway de 12 m de long sur 2 m de large et des catways secondaires dans chaque alvéole.
- Une souille creusée à la cote de - 5m avec un talus de protection des quais
- Creusement d'un accès au chenal actuellement à la cote de - 1,50 m à approfondir à la cote
- 3 m pour un sur coût de 1,7 millions HT si cette option devait être retenue.

Ce projet devrait faire l'objet d'une vaste concertation destinée à recueillir l'avis de la mairie et du conseil portuaire selon une procédure dont les étapes seraient :

- Une présentation à la commission ad hoc de la commune.
- Présentation au comité local de pêche maritime
- Présentation au conseil portuaire.
- Présentation aux associations locales.

Une fois terminée cette phase de consultation, une investigation hydrodynamique et géotechnique était prévue en 2010 suivie de :

- Mise en œuvre d'une procédure réglementaire.
- Mise en œuvre du projet.

La livraison des aménagements, programmée en théorie pour 2012 risque d'être différée voire compromise. Optimiste, la Mairie a lancé dès juin 2010 une étude confiée à «ARCADIS» en vue d'étudier la faisabilité d'élargir la darse de carénage dont les dimensions actuelles de 5,4 m en largeur et 18 m en longueur, ne permettent pas d'accueillir des bateaux de 70 pieds dont l'accueil fait l'objet, entre autre, du projet du Conseil Général. Les aménagements et les équipements actuels devront être adaptés, à commencer par l'agrandissement de la darse actuelle portant ses dimensions à 7 m en largeur, 25 m en longueur et à doubler la profondeur actuelle de la fosse.

La crise et les coupes sombres faites dans les budgets des collectivités territoriales peuvent amener le Conseil Général à se donner de nouvelles priorités, faisant perdre tout caractère d'urgence à un tel investissement dont le montant estimé se situe à ce jour, entre 1,5 million d'euros HT et 2,2 millions HT selon la configuration retenue. Cet aménagement devrait être assorti de l'achat d'un nouvel élévateur, plus puissant, dont le coût, hors taxe, se situerait entre 700 000 euros et 800 000 euros.

V.I.E suit ce projet avec attention. Déjà en 1998, nous avons mis en garde la mairie lorsqu'elle lança, le 25 septembre 1998, une 3^{ème} étude pour un montant de 370000 fr en vue d'étendre le port de plaisance quai Rivière afin d'accueillir de 200 à 250 bateaux. Le déplacement de la capitainerie était envisagé sur le quai Rivière ainsi que, éventuellement, l'aménagement d'un parking souterrain pour le moins risqué sur un quai gagné sur l'espace portuaire au moyen de remblai. Nous avons alors fait observer que cette implantation au débouché de l'écluse du Jaunay, à la convergence du Jaunay et de la Vie, sur une aire de dépôt d'alluvions, ne pouvait que condamner ce site à l'envasement entraînant des coûts de dragage nécessaire pour garantir la navigabilité des accès. L'implantation des pontons perpendiculairement au quai faisait craindre, de marée en marée, des mouvements dangereux pour les aménagements et les bateaux qui y seraient amarrés. Les études complémentaires de courantologie, études d'impact et géotechnique, ont confirmé nos objections, également soulevées par le C.P.N.S.

En 2011, le nouveau projet soulève les mêmes problèmes. Certes, le dispositif en alvéoles semble vouloir tenir compte des mouvements des eaux. Cependant, la drague, dont la location est une source de revenus de la SEMVIE, serait exclusivement affectée à l'entretien du port de plaisance supprimant d'autant le bénéfice de cet apport financier. Il n'est pas démontré que l'accueil de quelques grandes unités, l'été, pourrait compenser cette perte cependant que les marins retraités ne savent où ils pourront amarrer leurs bateaux, traditionnellement autorisés à jouir de cet emplacement. Le ponton de la baie de l'Adon, déjà saturé, ne peut être proposé comme solution sauf au prix de nouveaux aménagements dont on peut craindre l'impact sur le site.

La répartition des compétences territoriales donne au Conseil Général pleins pouvoirs pour aménager les ports du département. A Saint Gilles Croix de Vie, la gestion du port de pêche et du centre de marée est à la charge de la Chambre de Commerce, tandis que le port de plaisance est géré par la SEMVIE, adossée aux finances de la Mairie. C'est ainsi que le coût d'aménagement du ponton 8 d'un montant de 1,3 million d'euros, allégé par une subvention du Conseil général de 206000 euros, laisse à la charge de la mairie 1 094 000 euros qui sont financés par un emprunt. Dans le même temps des équipements utiles, susceptibles de libérer des anneaux, restent en souffrance tel qu'un port à sec pour les petits bateaux...

La méthode de travail prévue par le Conseil Général ménage la consultation de toutes les parties prenantes dont les associations. V.I.E ne manquera pas de faire valoir son analyse en partenariat avec les autres associations partageant son point de vue. Enfin une enquête d'utilité publique donnera aux habitants le moyen de faire connaître leur avis. Le contexte risque cependant de ne pas permettre à ce projet de se concrétiser avant longtemps.

G. Roches

4 - Le centre de marée de Saint Gilles Croix de Vie, au passé et au présent



*Les casquets amarés sur le quai de Croix de Vie en 1946 - Bateau atelier

La première criée de poissons a été créée, quai de la République à Croix de Vie, à la suite d'un grave conflit, qui, en 1873, avait opposé les marins et leurs épouses, aux conserveries, qui cherchant à les diviser, achetaient, cas par cas, les pêches à des prix trop bas et très variables. La solution fut l'instauration d'une criée. En 1888 tout le poisson pêché passait par la criée et les prix étaient fixés, sans arbitraire, au vu et au su de tout le monde. C'est dire si la criée fait partie de l'histoire du port ! Aujourd'hui, notre criée est l'un des 4 centres de marée vendéens situés respectivement, aux Sables d'Olonne, à l'Herbaudière (Noirmoutier) à l'Île d'Yeu et à Saint Gilles Croix de Vie. Cet important dispositif, géré par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de la Vendée, pourrait paraître surdimensionné. De fait, chacune de ces criées illustre

l'histoire de la pêche en Vendée qui a vu chacun de ses ports se spécialiser dans des types de pêche et des modes de commercialisation. Saint Gilles Croix de Vie s'est consacré à la pêche du poisson bleu : sardines, anchois, maquereaux et chinchards.

Jusqu'en 1948 les marins ont déchargé leur pêche sur un quai en perré*. En 1954, le port se dote d'une criée implantée directement sur le quai afin de ne plus avoir à traverser les rails, c'est le lancement du centre de marée. Celui-ci, modernisé en 1995, satisfait aux normes européennes. Il développe ses activités sur 6000 m² de surface au sol (9000 m² sur deux niveaux). Il abrite également 13 ateliers de mareyage. Actuellement les bateaux déchargent leurs prises sur les quais de deux darses aménagées au fil de chantiers successifs en 1948, 1950, 1978. Un slipway installé sur une jetée de 250 m complète le dispositif. Le centre de marée organise la vente de la pêche quotidienne trois fois par jour, deux le matin, (dès 6 heures) et une l'après midi. Sitôt déchargé, le poisson est pesé et transféré dans la halle de vente. C'est là que les acheteurs, mareyeurs, et poissonniers examinent les poissons et font leurs offres, par émetteur, sur la base des enchères affichées sur un écran et gérées électroniquement. C'est la vente « au cadran », du nom du disque d'affichage des enchères. Sitôt achetés, les lots sont ramassés par les mareyeurs qui se mettent immédiatement en contact avec les grossistes aux quatre points de l'Europe. Le poisson est travaillé en fonction de la demande : filetage, apprêtage, calibrage, tri et conditionnement. Sitôt prêts, les lots sont expédiés en Espagne, Italie, Suisse, Allemagne et Luxembourg. La réactivité fait le succès du centre de marée.

Le professionnalisme avec lequel chaque pêche est traitée n'épargne pas au centre de marée une remise en cause cyclique au nom de la rationalisation des coûts de gestion. Leur regroupement viserait à les contenir ce qui poserait d'autres problèmes ; la gestion complexe du transport des prises, la satisfaction des exigences croissantes de qualité des produits. Les échanges commerciaux se sont structurés selon la nature des prises et sur la base d'une connaissance fine du goût des clients. Cette culture commerciale risquerait d'être mise à mal par les rationalisations envisagées. Celles-ci sont elles à même de réguler les effets de la crise ? L'Espagne qui traditionnellement absorbait près de 80% de nos prises a réduit ses importations de 20 à 30%. Cette crise s'ajoute aux énormes pressions réglementaires qui s'exercent sur la pêche à l'initiative de la Communauté Européenne, soucieuse de préserver les stocks de la surpêche au prix de campagnes écourtées et de quotas sévères. L'activité du port s'en ressent : 13 millions de litres de gasoil consommés par an en 2005 contre 3 millions en 2010. Malgré ces coupes sombres, le démantèlement de notre flotte, la dispersion des équipages et le risque de perte d'identité du port, la pêche résiste à Saint Gilles Croix de Vie. Le défi est relevé par la petite pêche côtière, plutôt florissante et rentable. Tandis que la pêche à la sardine maintient un tonnage honorable. Pour ces motifs, St Gilles Croix de Vie a besoin de sa criée sur place même si de nouvelles technologies permettent aux gros bateaux de négocier la vente de leurs prises depuis les lieux de pêche. Parce que les méthodes de pêche se diversifient ainsi que les modes de commercialisation, les marins ont besoin de conserver la haute main sur cet outil de travail afin de l'adapter aux évolutions de leur profession. A St Gilles Croix de Vie, les marins sont unanimes pour dire haut et fort que leur criée est le pivot de leur métier et un pilier de l'identité du port.

G. Georger

5 - Coup de chaud sur l'océan

La pêche à Saint Gilles Croix de Vie remonte au XVIII^{ème} siècle qui vit nos bateaux pratiquer la pêche à la morue. Le port s'est ensuite spécialisé dès le XIX^{ème} siècle dans la pêche du poisson bleu, et pratiqua également la pêche au thon quand la sardine s'est faite rare au début du XX^{ème} siècle pendant une dizaine d'années.



Le Centre de Marée de St Gilles Croix de Vie

Le port endure depuis 5 ans la quasi fermeture de la pêche à l'anchois. Des quotas non moins durs s'appliquent à la pêche au thon rouge. Bruxelles impose ces restrictions draconiennes visant à préserver les réserves halieutiques. Elles ont entraîné la casse des bateaux. Saint Gilles Croix de Vie en sait quelque chose. Sur les douze paires de bateaux de plus de 20 m et 4 paires de 15 m il ne reste aujourd'hui que 2 paires de grands bateaux et 2 paires de moyens. La sur-pêche est visée par ces mesures. En 1990, 124 bateaux ramenaient de 8000 à 10000 tonnes de poissons contre 1000 à 2000 tonnes par 200 bateaux en 1929. En 2005, Saint Gilles Croix de Vie était encore le 14^{ème} port de pêche à l'anchois avec 70 bateaux. En 2009, la criée a traité 3807 tonnes de poissons dégageant une vente de 9,5 millions d'euros contre 6938 tonnes en 2004 négociées à hauteur de 18 millions d'euros. Depuis 2009, la sardine et la petite pêche côtière continuent de faire vivre le port et ses installations ainsi que 300 foyers.

Aujourd'hui les pêcheurs, sans nier qu'ils font un métier de prédateurs, participent eux-mêmes aux recherches permettant de préserver des équilibres subtils tant économiques que biologiques. Ils veulent que soit enfin mesuré l'impact des pollutions et des évolutions climatiques sur les espèces pêchées.

Que disent les 2700 scientifiques, de 80 pays qui, de 2000 à 2010, ont conduit un recensement de la vie marine et dont les conclusions viennent d'être rendues à la « Royale Institute de Grande Bretagne » grâce au concours financier de la Sloam Fondation (New York) ? *

Ils ont découvert que la taille des poissons était divisée par deux, voire trois comparée à celle des poissons d'il y a cent ans, et particulièrement depuis l'émergence de la grande pêche industrielle. La masse de phytoplancton a diminué et 90% de la population des gros animaux marins a disparu. Grâce à ce travail colossal le monde scientifique dispose pour la première fois d'un panorama du savoir biologique de la faune maritime. Cependant moins de 5% des fonds marins ont été explorés. 750000 espèces sont seulement soupçonnées. Ces investigations permettront de faire aussi la mesure de l'impact de la pollution, du réchauffement des eaux et des émissions de gaz carbonique sur la vie marine. Déjà le réchauffement des mers bouleverse la répartition des espèces dans l'océan. Les marins islandais pêchent aujourd'hui des maquereaux inconnus dans leurs eaux jusqu'en 1990. En 2010, le tonnage des prises (130000t) est trente fois supérieur aux prises de 2005. Même constat aux îles Féroé. Sous l'effet du réchauffement, les poissons s'enfoncent dans les profondeurs et migrent vers le nord. C'est le cas pour le maquereau, la morue, le plancton, la sole, le chinchard et la sardine. Les ressources alimentaires des pays tropicaux sont menacées. « Après la sur-pêche, le réchauffement est la plus grande menace qui pèse sur les ressources marines »* sans que les politiques publiques se mobilisent en proportion du danger. Le prendre en compte est le souhait des marins qui constatent la fuite des poissons traditionnellement pêchés par notre flotte. Ceux qui maintiennent la petite pêche côtière plutôt florissante et rentable à Saint Gilles Croix de Vie se savent menacés par les pollutions du littoral.

La résistance à ces grandes menaces ne peut se contenter de faire peser les responsabilités des déséquilibres des écosystèmes sur les seuls pêcheurs et leurs outils de travail. L'adoption de nouvelles dispositions, tant économiques que biologiques et climatiques, passent par une coopération entre les pêcheurs et les scientifiques mais aussi par le soutien de tous les décideurs concernés ainsi que l'écoute des organisations professionnelles et la préservation des infra structures, gage de pérennité de la pêche, serait ce au prix de leur adaptation. Des réglementations dictées par une lecture économique ne sont pas à la mesure des problèmes rencontrés. Il est grand temps d'en faire l'objet d'accords politiques internationaux car les enjeux ne sont pas seulement économiques et commerciaux mais aussi et surtout vitaux.

* Libération du 9 novembre 2010.

* Grégory Beaugrand, bioclimatologue -CNRS- cité dans le Monde du 10/11/10 « Le climat redessine la carte des ressources marines »

J. Bureau

6 - Les cent ans de la coopérative maritime

Au début du XX^{ème} siècle, les conserveries de poissons tournent à plein régime. Les pêcheurs modernisent leurs techniques de pêche à la sardine afin de satisfaire à la demande. Ils ont besoins d'investir et de renouveler leurs matériels : des chaluts en chanvre, des filets qu'il faut teindre aux couleurs de la mer afin de mieux piéger le poisson. Les appâts constituent une grosse dépense. Une technique permet d'en tirer le meilleur profit : elle consiste à lancer sur l'eau du tourteau d'arachide formant un « gressin ». Puis dès la montée de la sardine on appâte à la rogue, mélange d'œufs de morue, afin de fixer la sardine. Parfois cette rogue est enrichie de tourteau d'arachide. La qualité de ces appâts joue un rôle décisif. Il faut donc savoir les acheter ce qui n'est pas simple quand la rogue vient de Norvège et le tourteau, des huileries de Bordeaux. Afin de maîtriser ces coûts et de s'affranchir du joug des conserveurs, les marins se sont organisés en



La coopérative maritime à St Gilles Croix de Vie

syndicat. A cette époque, les mouvements, tant coopératifs que mutualistes, sont dans l'air du temps. Ils se dotent de structures et commencent à s'organiser dans le monde agricole, le milieu maritime et dans les diverses branches professionnelles. C'est ainsi que le 20 juillet 1910 s'est créée la première coopérative maritime du port à laquelle le syndicat des marins a cédé ses matériels et des marchandises. Le premier président fut Maximin Vrignaud, appelé plus généralement Louis. A partir de cette date, la coopérative n'a cessé de se développer et se diversifier sous la pression de la demande. En réponse, le périmètre de pêche s'est étendu. Les pinasses se sont équipées de moteur et se sont transformées grâce à l'inventivité des charpentiers de construction maritime dont les plus célèbres sur la rive droite de la Vie ont créé les chantiers Bénêteau et Thomazeau. Les campagnes de pêches s'allongeant, la conservation du poisson a posé des problèmes. En 1971, à l'initiative de Louis Vrignaud (le fils de Maximin), le port s'est doté d'une glacière gérée par la société « Des Frigorifiques de la Vie » reprise ultérieurement par la coopérative. Les infrastructures de la coopérative se sont transformées au fil du temps.

Aux premiers bâtiments, en face de la gare, près de l'ancienne école publique, ont succédé, après guerre, de vastes entrepôts autour de la gare. La vocation balnéaire et touristique de la commune s'affirmant, la coopérative s'est structurée en deux branches, l'une professionnelle et l'autre de droit privé afin de commercialiser directement des produits à tout public : « Le Comptoir de la Mer ». Aujourd'hui, la coopérative maritime, au plus près des marins, est directement concernée par leur sort.

J. Georger

7 - Le Hope prend un coup de jeune



Le Hope, ancien caseyeur, est classé monument historique et fait partie du patrimoine municipal. D'importants travaux de restauration se sont avérés aussi indispensables que coûteux. Fort heureusement des fonds parlementaires exceptionnels pour 25000 euros, le concours du Conseil Général à hauteur de 24000 euros et une subvention de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) d'un montant de 21 263 euros vont permettre à la mairie de restaurer le Hope et l'engagent à ne pas aliéner ce patrimoine communal pendant 9 ans. V.I.E suggère que les vieux gréements, bateaux de pêche et de plaisance, encore existants sur la commune soient répertoriés, première étape de sa sauvegarde de ce patrimoine.

M. Boulègue

8 - Le centenaire de Henry Simon

L'œuvre de Henry Simon (1910-1987) a été célébrée tout au long de 2010 et particulièrement tous les jeudis du 15 juillet au 15 août qui furent autant de rendez vous dédiés au plaisir des sens. On ne pouvait trouver meilleure façon de nous inviter à se souvenir de Henry Simon qui savait si bien goûter la vie dans tous ses aspects pour mieux l'exprimer.

En l'honneur de cet arpenteur de nos paysages, la célébration est inaugurée par un voyage sur les pas de Henry Simon, le 30 juin, qui conduira les participants jusqu'à Paris où s'est tenue du 6 au 28 juillet une exposition d'un choix de ses œuvres. Le succès remporté aux Blancs-Manteaux, d'envergure nationale, récompensa l'ambition des organisateurs. De retour au « Pays », des artistes se succédèrent qui surent faire partager l'émotion que leur inspirait l'œuvre de Henry Simon. Nous ne résistons pas au plaisir de les citer en remerciements des bons moments passés en leur compagnie : le Duo Pennec-Bertrand a fait revivre les musiques du marais breton au son de l'accordéon diatonique. Dom et Samuel B ont mis à l'honneur la nouvelle chanson française servie par une guitare inspirée. Le quintet de Stéphane Atrous, Patrick Charnois, Christophe Avard, et Alain Darche nous a plongé dans un jazz tonique. Erwan Lhermenier nous a entraînés dans une musique buissonnière, relayé par quatuor « Ariane Lallemand », dédié à la musique classique, de Mozart et Schubert. La magie des contes de Cécile Delhommeau a clôturé ces jeudis. Tout au long de cet été culturel aux « Rimajures » la compagnie « Quelqu'un », au juste ton, a fait partager avec pudeur, d'œuvre en œuvre l'émotion ressentie. Ces rendez vous n'auraient pu avoir lieu sans l'engagement des communes de Saint Gilles Croix de Vie et de Saint Hilaire de Riez, illustré le 2 octobre par la conférence donnée par Jacques Baud et Gaston Herbreteau, tous deux fins connaisseurs de l'œuvre de Henry Simon et fidèlement attachés à sa valorisation. Pour sa part, Saint Gilles Croix de Vie, outre sa contribution financière exceptionnelle, a permis la mise en place, en garde d'honneur, des panneaux de céramique. Ceux là même qui ont failli disparaître, il y a 20 ans en même temps que le premier kiosque du Syndicat d'initiative, sur le quai du Port Fidèle. Ces panneaux témoignent de la maîtrise de cette technique difficile à laquelle était parvenu Henry Simon.

L'hiver revenu, les « Rimajures » retrouvent le calme ; Le temps de reprendre souffle et d'imaginer de nouveaux itinéraires à travers l'œuvre si riche et sans cesse à découvrir de Henry Simon.

V.I.E s'associe à tout ceux qui souhaitent voir la célébration réussie de son œuvre se renouveler, d'été en été, tant, grâce à lui, nous sommes heureux d'être de ce « Pays » là.

Seule, une programmation convenue en partenariat et en continu, de ses deux communes d'ancrage que sont Saint Gilles Croix de Vie et Saint Hilaire de Riez pourrait permettre à cet espoir de se concrétiser. Nous osons y croire.

M. Boulègue

DOSSIERS DE V.I.E

1 - La protection du patrimoine local

1-1 L'AVAP REMPLACE LA ZPPAUP

La ZPPAUP* était au point mort alors que sa redéfinition aurait du suivre l'adoption du PLU.

Depuis le 12 juillet 2010 la ZPPAUP est remplacée par l'AVAP, objet de la loi n° 2010-788 relative à l'« Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine » (AVAP) dont les décrets d'application sont encore dans l'encrier du législateur.

Alerte ! La préservation de la baie d'Adon, annoncée dans le nouveau PLU (plan local d'urbanisme), devait être confirmée par la nouvelle ZPPAUP. L'annonce de la future AVAP, sans décret d'application, laisse en suspens les dispositions à mettre en place afin de préserver notre patrimoine local dans ce nouveau cadre juridique. Aujourd'hui on commence à dire que la baie d'Adon serait l'aire de déstagement des petits bateaux qui seront refoulés par les travaux de l'extension du port de plaisance ou pour tous types d'unités à défaut de la mise œuvre de cette extension. Dans tous les cas de figure, la baie d'Adon est de nouveau menacée d'une surexploitation et d'aménagements qui risquent de la dénaturer.

La situation est un vide juridique qui expose le patrimoine urbain et l'environnement à des logiques contraires à leur préservation.

Qu'est ce qu'une AVAP ? :

- une meilleure prise en compte des enjeux environnementaux (objectif prioritaire du Grenelle de l'Environnement)
- une meilleure concertation avec la population.
- une meilleure coordination avec le Plan Local d'Urbanisme
- une plus grande précision des règles.

- une modification des procédures d'instruction et de recours contre l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France
L'AVAP est comme la ZPPAUP, une servitude d'utilité publique annexée au PLU qui résulte d'un partenariat entre collectivité territoriale et l'Etat. Elle comprend 3 documents de présentation, un règlement et un document graphique.

Démarches d'élaboration :

- un diagnostic du patrimoine et de l'environnement.
- le respect de la compatibilité entre le PAPP, le PLU, et les principes de développement durable,
- La possibilité de modifier conjointement le PLU et l'AVAP.
- La concertation préalable avec la population.
- l'instruction des demandes de travaux est accélérée : l'ABF se prononce en 1 mois.
- l'intervention du préfet en cas de recours et dont l'avis s'impose à la collectivité.
- les servitudes de protection des abords des monuments historiques sont suspendues dans le périmètre de l'AVAP.
- la mise en place d'une commission locale chargée d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des règles de l'AVAP. Cette commission est composée des représentants de la collectivité territoriale et des établissements publics de coopération intercommunale concernés, le préfet ou son représentant, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur régional des affaires culturelles ainsi que des personnes qualifiées au titre de la protection du patrimoine et des intérêts économiques concernés.

Où nous mène ce boulevard pavé de bonnes intentions ?

Pour le savoir faut il attendre les décrets d'application ?

Ce serait choisir de perdre du temps.

Le Conseil Municipal peut dès maintenant décider de la mise à l'étude de l'aire de valorisation de l'architecture et du patrimoine et des modalités de la concertation ainsi que de la mise en place de la commission locale chargée de la conception et du suivi de la mise en œuvre de l'AVAP. Le recensement des points de vue, perspectives et secteurs justifiant leur préservation est en cours. Le recensement des espaces publics et privés propices à la plantation de feuillus dans le respect de la biodiversité reste à préciser de même que les prescriptions techniques et architecturales en matière des économies d'énergie. Pourquoi tarder quand il y a autant de pain sur la planche ?

*ZPPAUP : Zone de protection prioritaire de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine

M. Boulègue

1-2 LA VALORISATION DES MURS EN PIERRE DE LEST

Un graffiti représentant un bateau de commerce du XVII^{ème} siècle, est enchassé dans un mur en pierres de lest de la rue Abel Pipaud (ancien maire de Saint Gilles). Des travaux entrepris sur ce mur ont bien failli le faire disparaître



Face au 20 rue Abel Pipaud

en 2010. L'alerte donnée par le CPNS et l'intervention de l'Office du Tourisme ont permis de protéger ce graffiti d'un panneau en plexiglas. Cette anecdote révèle à quel point notre patrimoine urbain est méconnu. V.I.E a alors entrepris avec des adhérents que le sujet passionne de faire un recensement de ces murs à Saint Gilles Croix de Vie.

Pourquoi ?

Ces murs sont les témoins de l'activité maritime du port. Sans remonter jusqu'à l'antiquité, nous savons que le port était, au XVI^{ème} siècle, au cœur d'une activité commerciale maritime intense le situant au croisement d'échanges import-export importants. Les navires de l'époque, aux flancs larges et peu quillés leur permettant d'échouer sans dommage et de remonter les fleuves côtiers avaient besoin d'être lestés. Quand la cargaison

livrée n'était pas remplacée par une autre, les marins devaient lester les cales avec des pierres ramassées sur place, «des pierres de lest», qu'ils débarquaient sitôt arrivés au port à des endroits indiqués par le maître de port et placés sous son contrôle car ces pierres étaient réservées à la restauration des lieux d'accostages selon les besoins. Des textes nous apprennent que les habitants pouvaient en acheter pour édifier leur demeure, leurs ateliers, leur clôture. Le vol était sévèrement puni. Les litiges valaient aux protagonistes des procès interminables notamment avec Marie de Beaucaire, qui détenait la Baronnie de Riez et à ce titre prélevait des taxes sur tous les mouvements de marchandises du port y compris les pierres de lest, si précieuses pour les habitants de ce site dépourvu de bons matériaux de construction. C'est ainsi que ces pierres témoignent non seulement de l'activité portuaire de Saint Gilles Croix de Vie mais aussi de son urbanisation successive sur les deux rives de la Vie. Ces murs sont les témoins muets de notre histoire collective. C'est pourquoi il ne serait pas équitable de faire peser, sur les seuls propriétaires, la charge de la préservation et de la valorisation



Carte Centre
Croix de Vie Nord



Carte Centre
St Gilles Croix de Vie Mairie

de ce patrimoine à la fois privé et commun.

Ce constat nous a convaincus qu'il fallait que la commune convienne avec ces propriétaires de règles de réciprocité de telle sorte que les propriétaires soient informés de l'intérêt de ces murs, conseillés quant à leur entretien et leur restauration et qu'ils bénéficient éventuellement d'une incitation financière selon des modalités à définir. Un article de la ZPPAUP pourrait être consacré à préciser les modalités de cette contractualisation. Toutefois nous sommes conscients que tous les murs ne présentent pas le même intérêt ; une sélection reste à faire et la préservation ne devrait s'appliquer qu'à des échantillons afin de ne pas gêner les évolutions propres à tout patrimoine foncier.

Sur la base d'un recensement des murs les plus visibles dans le vieux saint Gilles dans le quartier de la Petite Île, V.I.E a consulté Monsieur l'Adjoint en charge de l'urbanisme qui s'est dit intéressé par le principe de notre proposition, se

réservant le choix des dispositions. Fort de cela, V.I.E a déposé, le 3 mars 2010 un dossier auprès de la Préfecture de Vendée et de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France exposant notre proposition fondée sur l'intérêt du témoignage historique de ces murs en pierres de lest et sollicitant l'avis des pouvoirs publics. Le 18 mai 2010 nous avons reçu de Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France un courrier approuvant notre démarche.

En septembre 2010, le Professeur Mercier, Université de Poitiers, spécialiste des murs en pierres de lest pour le littoral poitevin a été vivement intéressé par la richesse et la diversité de nos pierres de lest et par ce qu'il pouvait prévoir de leur provenance. Depuis lors nous affinons notre analyse de ce patrimoine avec les propriétaires qui se sont montrés intéressés. L'analyse pétrographique de la coupe de quelques pierres les plus représentatives a permis de préciser leur origine ; Sénégal, Scandinavie, Côtes de Grande Bretagne, îles Anglo-Normandes, Irlande, Canada, île de Groix. La richesse locale exportée était les grains et surtout le sel tandis que les importations concernaient principalement les bois du nord, l'étain anglais, et les vins du sud.

Actuellement nous consultons les communes qui ont déjà mis en place, en Vendée, la protection de leur patrimoine urbain comme Fontenay-le-Comte et Les Herbiers. Leurs expériences nous aideront à définir les termes de l'article destiné à préserver les murs en pierres de lest dans le cadre d'un engagement contractualisé entre les propriétaires et la Mairie. Le remplacement de la ZPPAUP par l'AVAP encore à doter de décrets d'application ne nous retiendra pas de faire des propositions de modalités aux collectivités concernées.

Dans le même temps nous sommes convaincus que l'intérêt exceptionnel de ces murs attesté par le Professeur Mercier, peut faire l'objet d'un doctorat dont nous entreprenons de réunir les conditions de faisabilité. L'aventure continue.



Carte Centre St Gilles Croix de
Vie - Côté St Gilles Croix de Vie

2 - L'amélioration du cadre de Vie

2-1 VERS UN SERVICE INTERCOMMUNAL DE NAVETTES.

Le 21 mars 2010, la fermeture du « MARCHE U » boulevard Pompidou a posé de graves problèmes aux habitants de ce quartier privés de leur commerce de proximité.

Devant cette situation, V.I.E s'est rapprochée du propriétaire et gestionnaire de cette surface commerciale dans l'espoir d'obtenir des informations annonciatrices de la venue d'un repreneur tant espérée par les clients de ce magasin. Malheureusement, différentes pistes se sont avérées sans suite.

Il fallait proposer aux habitants les moyens de se déplacer pour accéder aux services et aux commerces de la ville grâce à la mise en place d'un transport collectif municipal. En réponse la mairie a préféré que soient proposés, à l'année, aux personnes les plus en difficulté 24 tickets de transports à la carte assurés par les taxis locaux, dont douze offerts par le Conseil Général.

Cette disposition ne reçoit pas l'accueil escompté. Beaucoup de bénéficiaires potentiels se sentent trop stigmatisés par les critères de sélection des demandeurs.

V.I.E a alors décidé de proposer à la Communauté de Communes, ayant compétence territoriale en matière de transports collectifs intercommunaux de mettre en place à titre expérimental un service de navettes reliant les deux quartiers de Saint Hilaire de Riez et de Saint Gilles Croix de Vie situés de part et d'autre du pont rail de façon à permettre à leurs habitants d'accéder aux commerces des centres villes et en périphérie, aux maisons médicales, aux services administratifs... Cette expérimentation a pour but de tester à petite échelle un service de transport collectif intercommunal tout en commençant par répondre aux besoins urgents de désenclavement de ces quartiers.

Depuis juillet dernier, plusieurs réunions alimentées par le travail d'un groupe d'adhérents, résidents à Saint Hilaire de Riez et à Saint Gilles Croix de Vie ont permis de jeter les bases opérationnelles de cette offre de service dont nous souhaitons la mise en œuvre au plus tôt.

D. Draoulec

2-2 LE COMMERCE DE PROXIMITE

L'INSEE vient de boucler son recensement des établissements de commerce de proximité nous informant que 600 000 commerces génèrent 1 200 000 emplois. Au-delà de la sécheresse de ces chiffres, les commerces de proximité sont les révélateurs des évolutions démographiques, sociologiques et des choix d'urbanisation des collectivités territoriales. Ainsi en zone rurale, ces commerces ferment au profit des pôles urbains. Mais au sein des villes, les petits commerces sont tributaires des choix d'urbanisation : politique du logement, du transport collectif urbain, accueil de la grande distribution, implantation et/ou déplacement des pôles d'activités administratives et de services aux personnes, valorisation des quartiers historiques, politique culturelle attractive... Si la sensibilité du commerce de proximité aux politiques des villes d'accueil se démontre, il est tout aussi évident qu'il est un acteur du dynamisme de leur tissu urbain. Véritables animateurs de quartier, les commerces de proximité revendiquent leur rôle de manager. Il est vrai qu'ils font l'ambiance et le bien vivre sur leur aire de chalandises.

Attentifs à leur clientèle, sachant lui offrir des services personnalisés, des produits de qualité souvent issus de la production locale, ces commerces sont aussi des points de rencontres et d'échanges dont se régale leur clientèle tout autant attirée par ces causeries que par l'offre des produits. Les commerces de proximité contribuent au charme de leur quartier et à l'identité de leur ville.

A Saint Gilles Croix de Vie, le commerce de proximité est morose, à l'unisson de sa clientèle qui constate, impuissante, le bras de fer qui s'engage entre la grande distribution et leurs boutiques préférées.

La question est de trouver les conditions d'un équilibre entre les différents types d'offre afin que leurs attractivités spécifiques se complètent à l'initiative et de la responsabilité des décideurs locaux. C'est aussi l'option de grandes enseignes qui sont convaincues de la complémentarité du développement local et du dynamisme économique. Elles suivent attentivement l'évolution des attentes de leur clientèle et détectent les ressorts de leur fidélisation : la fraîcheur des produits, le respect de l'environnement et des producteurs locaux, la qualité du service, la préservation des échanges de proximité et la modération des prix. Les attentes sont donc aussi multiples que complexes à satisfaire. Ce sont autant de critères de succès qui ne sont pas satisfaits par l'offre de produits en grande série, le marathon derrière le caddy, ni le face à face solitaire de l'acheteur confronté à des linéaires sans cesse désorganisés.



OPTIQUE GALAUP

LENTILLES DE CONTACT - BASSE VISION

14, Rue de Gaulle (Rue Piétonne) - 85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
Tél. 02 51 55 28 11

Trouvant le bon compromis, les moyennes surfaces tirent bien leur épingle du jeu au prix d'une vigilance de tous les instants de leurs gérants.

A Saint Gilles Croix de Vie, il est évident que de nouveaux quartiers s'édifient à la périphérie nord-est au gré de l'accueil de grandes surfaces, de l'urbanisation de niches, comme l'ancienne gendarmerie et d'anciennes zones agricoles comme les Vergers d'Eole. La voirie évolue, les ronds-points se multiplient en chapelet, en attendant la percée de nouvelles rues et la déqualification d'anciens axes afin de desservir un futur pôle de services administratifs, la nouvelle gendarmerie et le futur hôpital ainsi qu'une résidence non médicalisée pour seniors. On peut aussi constater que les commerces de proximité qui se sont greffés sur ces nouvelles zones de chalandise sont florissants. Ce succès ne doit pas tout au site mais aussi et surtout à l'excellence de leurs produits plébiscités par la clientèle des nouveaux lotissements ravis de ne pas être trop éloignés... des commerces de proximité. Pour autant, laisser se vider les quartiers historiques que seul ranimerait le retour de la saison balnéaire est le cauchemar de leurs habitants. Ils ne pensent pas que la bonne décision soit de laisser la vie des quartiers se jouer au gré des choix économiques des promoteurs immobiliers des leaders de la grande distribution. Ils attendent la présentation d'une politique urbaine qui intègre les enjeux économiques, certes, mais aussi démographiques, sanitaires, de développement durable dont les transports urbains collectifs d'économie d'énergie, et de services sociaux et culturels. Ils attendent une politique de la ville qui explicite les équilibres recherchés et ses arbitrages au profit de la qualité de vie.

M. Boulègue

3 - La protection de l'environnement naturel

3-1 LA PRESERVATION DES DUNES DU JAUNAY.

V.I.E multiplie ses messages d'alerte auprès du Conseil Général depuis que 4 ha de dunes cadastrées en section C n° 307-345-346 ont été vendue à une SCI depuis le 12 janvier 2007.

Rappel des faits :

- le 8 novembre 2004, le conseil municipal de Saint Gilles Croix de Vie décide de proposer au Conseil Général, le transfert de ses compétences territoriales à son bénéfice concernant ces dunes placée en L 146-6 au PLU.
- Le 18 novembre 2004, la Sous Préfecture des Sables d'Olonne certifie exécutoire cette décision.
- Le 28 janvier 2005, le Conseil Général accepte de donner une suite favorable à cette proposition de transfert de compétence territoriale.

Cependant V.I.E reste en alerte tant ces dunes se dégradent d'année en année, en dépit de leur inscription dans le site « Natura 2000 ».

- En 2008, V.I.E découvre la vente de ces parcelles de dune à la SCI de l'Estran, sans que le Conseil Général n'ait été informé préalablement afin qu'il puisse faire valoir son droit de préemption. Nous informons immédiatement les autorités concernées et depuis lors, nous renouvelons régulièrement nos demandes d'intervention.

Conclusion ;

En octobre 2010 V.I.E a été informée par son représentant que le Conseil Général considérait que la vente était soumise au droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles. En conséquence, une déclaration d'intention d'aliéner aurait dû lui avoir été adressée. Constatant l'irrégularité de la procédure de vente au détriment de l'intérêt général, le Conseil Général a décidé de saisir le Tribunal de Grande Instance des Sables d'Olonne afin de faire annuler l'acte de vente. Sitôt le recours déposé auprès du Tribunal de Grande Instance, le jugement sera rendu dans un délai de 1 à 2 ans.

Le bénéficiaire de ce retour à la légalité devrait être le Conservatoire du littoral à qui il devrait revenir de veiller à la protection des dunes du Jaunay exposées actuellement au piétinement et aux érosions tant éoliennes que marines.

V.I.E a la satisfaction de la mission accomplie.

M. Boulègue

LES RENDEZ VOUS DE V.I.E

1 - Fête de la nature

Organisée au niveau national depuis quatre ans, la fête de la Nature monte en puissance, comme le montre le bilan suivant :

Années	Nombre de sorties	Nombre de participants
2007	200	100.000
2008	600	200.000
2009	1000	400.000
2010	2000	1.200.000

En 2010, pour la quatrième année consécutive, l'association V.I.E. a participé à cette action par une sensibilisation à la présence de la nature dans la ville :

- Une demi-journée consacrée aux enfants qui ont été initiés à la reconnaissance des arbres et à la confection d'herbiers ; nous leur avons également appris à planter un jeune arbre et à reconnaître les oiseaux du littoral.
- Une demi-journée qui a permis à une dizaine de personnes de découvrir l'histoire et l'évolution de la dune du Jaunay et la diversité des plantes caractéristiques de ce milieu particulier
- Une demi-journée au cours de laquelle les familles ont cherché différents aspects de la « Nature dans la ville » en répondant à un questionnaire tout au long d'un trajet qui soulignait, cette année, la vocation de station balnéaire de St Gilles Croix de Vie.

Au total, quatre vingts personnes ont ainsi été sensibilisées à l'observation de ce que la ville peut receler comme éléments de nature plus ou moins masqués et comme traces de son histoire.

Pour 2011, l'organisme officiel : Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature) propose une action orientée vers : « **La Fête de la Nature au cœur de la Cité** ». C'est ce que nous faisons depuis 4 ans, en mettant en lumière chaque année des zones différentes de St Gilles Croix de Vie. L'association V.I.E. prépare donc pour **le 20 mai 2011** la découverte de la dune du Jaunay et pour **le samedi 21 mai** après midi un trajet - nature dans la ville, axé, cette fois-ci sur l'insertion du littoral dans la cité.

Vous trouverez plus d'informations à propos de l'événement national sur le site : www.fetedelanature.com. Et, comme les années passées, nous comptons sur la bonne volonté et la disponibilité des uns et des autres pour mener à bien ce projet.

P. Para

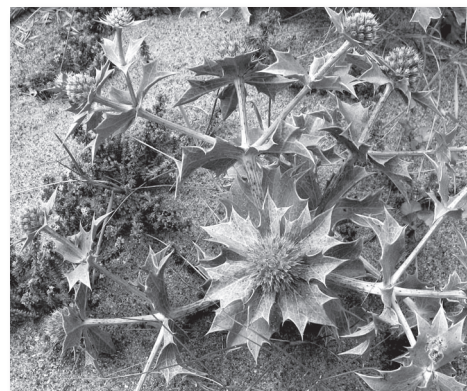
2 - Le programme des promenades d'herborisation 2011

Comme chaque année, l'association encadre des sorties de découverte de la flore dunaire et de son évolution. Parmi les participants, il y a des estivants, qui nous apportent leur expérience et leur connaissance d'autres milieux et des gillocruciens dont certains nous témoignent une grande fidélité. Ils suivent avec nous les modifications de cette zone si caractéristique. Pour 2011, nous prévoyons les dates suivantes - sous réserve que l'Office du Tourisme les trouve en adéquation avec son propre calendrier.

Le vendredi 20 mai, herborisation insérée dans le cadre de la Fête de la Nature ;

**Le vendredi 17 juin, les vendredis 8 et 22 juillet ;
les vendredis 5 et 19 août et le vendredi 2 septembre.**

J. Bureau



Panicaut Maritime (Eryngium maritimum)
Emblème du Conservatoire du littoral,
présent sur les dunes du Jaunay

Pompes Funèbres

St Gilles - St Hilaire de Riez

Funérarium St Gilles : **02 51 55 23 24** - Funérarium St Hilaire : **02 51 54 15 54**

- Organisation des obsèques pour inhumations et crémations
- Contrat prévoyance obsèques

ST GILLES
25, Rue H. Collinet
tél. **02 51 55 04 01**

ST HILAIRE
Av. de l'Isle de Riez
tél. **02 51 54 15 54**

BRÉTIGNOLLES
Rue Blaise Pascal
Zone Artisanale
tél. **02 51 96 20 61**

COMMEQUIERS
380, Rte de St Gilles
tél. **02 51 55 23 24**

Les jardins de la fée

AVRILLAS P.

Des arbres, des fleurs
des conseils



76, Avenue de la Faye

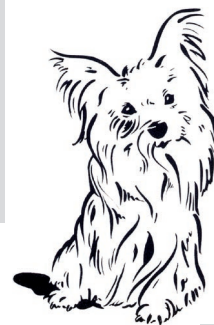
85270 ST HILAIRE DE RIEZ

Tél : 02 51 54 31 14

*Toilettage
Chic et Chien*

35, rue Laënnec
St Gilles Croix de Vie

02 51 26 87 65



LES ADHERENTS NOUS DISENT

Où sont les jeux pour enfants dans les jardins publics ?

Retirés après trop de vaillants services, ils n'ont pas été remplacés ou manquent carrément. V.I.E partage ce constat avec regret quand des jeux d'extérieurs, offerts par le CPNS n'ont pas été renouvelés à la petite plage, se sont raréfiés dans le jardin en bout de la promenade Narcisse Pelletier.

Ils manquent cruellement le long du plan d'eau de la Soudinière, sur le remblai de la Grande Plage à l'année, ainsi qu'à la plage de Boisvinet.

Le bateau, très réussi, de la Coulée Verte a sûrement envie d'être bateau escadre !

**Si votre entourage n'a pas reçu le bulletin V.I.E. 2010 et s'il désire en prendre connaissance, vous pouvez le demander au siège de l'association :
25 quai Gorin, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

En application de l'article 200-65 du Code Général des Impôts, les nouvelles dispositions fiscales permettent la déduction de la cotisation à V.I.E. à hauteur de 60% de son montant de vos impôts sur le revenu de 2009.

Dès réception de la cotisation 2010, nous vous adressons un reçu vous permettant de bénéficier de cette disposition.

A découper ou à recopier.

Association



*“Valoriser les Initiatives
et l'Environnement au Pays”*

Siège social :

25, Quai Gorin - 85800 Saint Gilles Croix de Vie

Tél. : 02 51 55 05 21

Association loi 1901 - Agrément N° 1497

ADHÉSION OU RENOUVELLEMENT POUR 2011

À adresser au secrétariat V.I.E. à Janine Bureau, 17 avenue de St Exupéry - 92320 Châtillon

Je soussigné(e) adhère à l'Association V.I.E. pour 2011

M., M^{me}, M^{lle} :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

E-mail :

• Cotisation individuelle 15 €

• Cotisation couple 20 €

• Cotisation soutien 7,5 €

Signature,

A _____

Le _____